

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 15 février, le Conseil Municipal de la commune de Montguyon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	16
		Pour : 16
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY, Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Marc LIONARD et Simone ARAMET

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Nathalie CHATEFAU

Etai(en)t excusé(s) :

Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

Date de la convocation
08 février 2024

Date d'affichage
16 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Simone ARAMET

16 février 2024
et publication du
16 février 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 15 février 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	9 568,39
	- un excédent reporté de :	158 249,18
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	148 680,79
	- un excédent d'investissement de :	30 503,42
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	30 503,42
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	148 680,79
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	148 680,79
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	30 503,42

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 15 février 2024

le(s) secrétaire(s) de séance

